

IDINVEST PATRIMOINE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

IDINVEST PATRIMOINE 2020

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

EURAZEO GLOBAL INVESTOR – EGI
Société de gestion
1, rue Georges Berger – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif IDINVEST PATRIMOINE 2020 constitué sous la forme de fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date du début de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2024
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	26 751 070,14	23 247 941,82
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	25 843 583,93	17 693 770,27
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	907 486,21	5 554 171,55
CREANCES	59 033,25	39 743,51
COMPTES FINANCIERS	1 500 462,19	5 399 545,55
TOTAL DE L'ACTIF	28 310 565,58	28 687 230,88

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	26 023 651,92	27 909 484,37
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	246 130,28	-89 518,40
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-895 075,66	-1 096 732,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	25 374 706,54	26 723 233,35
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	2 935 859,04	1 963 997,53
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	28 310 565,58	28 687 230,88

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	8 168,96	743 510,51
	-	

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	44 257,17	393,07
Produits sur instruments financiers de capital investissement	200 027,20	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	244 284,37	393,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	4,64	-32 814,25
TOTAL II	4,64	-32 814,25
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	244 279,73	33 207,32
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	1 139 570,25	1 130 315,87
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-895 290,52	-1 097 108,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	214,86	375,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-895 075,66	-1 096 732,62

IDINVEST PATRIMOINE 2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Pour l'établissement de ses comptes annuels, le FCPI IDINVEST PATRIMOINE 2020 (Le Fonds) s'est conformé aux règles prescrites par le Règlement de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable n°2014-01 du 14 janvier 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-04. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

1. Méthodes d'évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé (ci-après les instruments financiers « Cotés »), pour lesquels un cours de marché est disponible, sont évalués selon les critères suivants :

- les instruments financiers français Cotés, sur la base du prix acheteur d'ouverture constaté sur le marché où ils sont négociés, au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédent le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ;

- les instruments financiers étrangers Cotés, sur la base du prix acheteur d'ouverture constaté sur le marché s'ils sont négociés sur un marché français, au jour de l'évaluation, ou le dernier jour ouvré précédent le jour de l'évaluation, si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du prix acheteur d'ouverture constaté sur le marché sur lequel ils sont négociés, éventuellement converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;

Les instruments financiers négociés sur un marché, dont le fonctionnement n'est pas assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger réglementé, sont évalués sur la base du prix acheteur d'ouverture pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation, ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées sur le marché concerné est très réduit et que le cours demandé n'est pas significatif, ces instruments financiers étrangers sont évalués comme les instruments financiers non cotés.

Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif, c'est-à-dire s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et de manière régulière, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Dans les cas où les instruments financiers concernés :

- risquent de ne pas être immédiatement cessibles ;

ou

- sont soumis à des restrictions officielles portant sur les transactions dont ils sont l'objet,

Une décote de négociabilité peut être appliquée à l'évaluation obtenue sur la base du cours de marché.

La Société de Gestion indiquera dans son rapport annuel les motifs qui justifient l'application d'une telle décote de négociabilité et son montant.

2. Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions. Ces frais s'élèvent au plus à 3,28% TTC (en moyenne annuelle sur la durée de vie du Fonds) du montant total des souscriptions libérées.

2.1. Rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion perçoit, une commission annuelle dont le taux est plafonné à trois (3,00) % net de toute taxe, en moyenne annualisée sur la durée de vie du Fonds.

Le montant annualisé devra en tout état de cause respecter le TFAM.

Il est précisé qu'en l'état actuel de la législation cette commission n'est pas soumise à la TVA conformément aux dispositions de l'article 261 C du CGI et que la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Cette commission est assise sur le montant total des souscriptions libérées à la date de clôture définitive de la Période de Souscription, diminué, à la date du calcul, du montant des souscriptions de parts ayant fait l'objet d'un rachat individuel à la demande de leurs porteurs.

Cette commission sera due le 31 décembre et donnera lieu à trois acomptes trimestriels au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre. Elle est payable dans le mois suivant chacune de ces dates.

Dans le cas où, faute de trésorerie disponible, la commission ne serait pas payée à la Société de Gestion à l'issue d'un délai de cinq (5) jours suivant sa date d'exigibilité, le paiement de la commission pourra être reporté à la date à laquelle la trésorerie disponible redeviendra suffisante pour effectuer le dit paiement.

La commission due au titre du 1er semestre du 1er exercice du Fonds est calculée prorata temporis depuis la Constitution du Fonds et calculée sur le montant total des souscriptions recueillies.

En fin de vie du Fonds, la commission due au titre du dernier exercice est calculée prorata temporis jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

La Société de Gestion ne facturera pas d'honoraires de conseil ou d'expertise aux sociétés du portefeuille du Fonds.

2.2. Rémunération du Dépositaire

Au titre du contrôle dépositaire, de la conservation des actifs et de la gestion du passif, le Dépositaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,152 % TTC calculée sur la base de l'actif net fin de semestre comptable, avec un montant minimum forfaitaire annuel de 6.500 euros HT par an.

Si un exercice n'a pas une durée de douze (12) mois, la rémunération du Dépositaire est calculée prorata temporis pour chaque mois ou fraction de mois compris dans l'exercice.

2.3. Rémunération du Délégué Administratif et Comptable

Le Délégué administratif et comptable perçoit une commission annuelle de 12.000 euros HT pour 2020. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année.

Cette rémunération sera payée en deux fois, dans le mois suivant les dates du 30 juin et du 31 décembre de chaque année.

2.4. Rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation

Les intermédiaires chargés de la commercialisation des parts A perçoivent (i) l'intégralité des droits d'entrée tels que définis à l'article 9 du Règlement et (ii) une rétrocession versée par la Société de Gestion à raison de maximum quarante pour cent (40 %) de la commission perçue par la Société de Gestion (cf. article 22.1 ci-dessus).

2.5. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Les honoraires annuels facturés par le Commissaire aux Comptes au Fonds seront au maximum de 8.000 euros TTC par an. Ce montant est revu chaque année en fonction de l'évolution du niveau de l'inflation en France.

2.6. Frais d'administration

Le Fonds prendra également en charge ses frais d'administration, notamment : la redevance AMF, les frais de suivi juridique et fiscal liés au statut applicable au Fonds, les frais d'information des porteurs de parts (et notamment les frais d'édition et d'envoi des rapports et autres documents d'information), ainsi que tous frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du Fonds.

Ces frais sont estimés annuellement à 0,048% TTC du montant total des souscriptions.

2.7. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des revenus encaissés.

2.8. Les instruments financiers sont comptabilisés frais exclus.

3. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les parts A existantes ont vocation à recevoir, en une ou plusieurs fois, un montant égal à leur montant souscrit et effectivement libéré (hors droits d'entrée), et après remboursement du montant des souscriptions effectivement libérées des parts B, un montant égal à 80 % des Produits Nets et des Plus-Values Nettes du Fonds.

Dès lors que les parts de catégorie A existantes auront été intégralement remboursées des souscriptions effectivement libérées, les parts de catégorie B ont vocation à recevoir, en une ou plusieurs fois, dans tous les cas, après l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la date de Constitution du Fonds, un montant égal à leur montant souscrit et effectivement libéré, et un montant égal à 20 % des Produits Nets et des Plus-Values Nettes Effectivement Réalisés par le Fonds.

4. Evénements exceptionnels

Les valorisations des investissements ont été réalisées sur la base de notre meilleure connaissance des perspectives futures des actifs détenus en portefeuille à la date d'arrêté des comptes. En conséquence, cette situation laisse craindre un risque sur les estimations retenues qui peuvent ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre le potentiel des actifs détenus.

Nom_OPCVM

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Code_Devis

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation exercice clos
Apports	+	29 593 515,00	29 593 515,00	-
Capital souscrit	+	29 593 515,00	29 593 515,00	-
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	-4 110 726,71	-2 807 678,05	-1 303 048,66
Résultat de l'exercice	+/-	-895 290,52	-1 097 108,55	201 818,03
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-2 451 558,55	-1 354 450,00	-1 097 108,55
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	314 784,53	4 447,87	310 336,66
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	176,99	-	176,99
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-	-	-
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-163 847,33	-99 363,34	-64 483,99
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-	-
Différences de change	+/-	60,14	-	60,14
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	-931 304,73	-107 059,33	-824 245,40
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	16 252,76	-154 144,70	170 397,46
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-89 978,75	-44 500,60	-45 478,15
Rachats	-	-89 978,75	-44 500,60	-45 478,15
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-18 103,00	-18 103,00	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		25 374 706,54	26 723 233,35	-1 348 526,81

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Parts	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts - catégorie A	-	-	505,000	50 500,00
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

2.1 - Mode de calcul de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts

Les valeurs liquidatives des parts A et des parts B sont établies semestriellement, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et sont certifiées par le Commissaire aux Comptes du Fonds.

L'actif net est réparti dans l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, aux porteurs de parts A, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité des montants qu'ils ont libérés,
- en deuxième lieu, aux porteurs de parts B, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité des montants qu'ils ont libérés,
- en troisième lieu, le solde, s'il existe, est réparti entre les porteurs de parts A et les porteurs de parts B, à hauteur respectivement de 80% et de 20%.

La valeur liquidative de chaque part d'une même catégorie est égale au montant total de la quote-part de l'actif net du Fonds attribuée à l'ensemble des parts de cette catégorie divisé par le nombre de parts, apprécié à l'instant considéré, appartenant à cette catégorie.

2.2 - Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2023	VL
Catégorie A	25 374 706,54	86,24
Catégorie B	-	-

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AGRICONOMIE A	Action	1 304 677,55	1 304 677,55	EUR	-
Total AGRICONOMIE AO		1 304 677,55	1 304 677,55	-	-
AGRICONOMIE BSA G2	Warrant	-	-	EUR	-
AGRICONOMIE BSA R2	Warrant	-	-	EUR	-
Total AGRICONOMIE		-	-	-	-
AM PHARMA PREFERRED SHARES	Action	759 490,73	759 448,06	EUR	-42,67
Total AM PHARMA		759 490,73	759 448,06	-	-42,67
AMOLYT PHAR BSARATCHET 2023 T1	Warrant	-	-	EUR	-
Total AMOLYT PHAR BSARAT		-	-	-	-
AMOLYT PHARMA ACTIONS C	Action	347 762,84	347 762,84	EUR	-
AMOLYT PHARMA BSA T2	Warrant	-	-	EUR	-
Total AMOLYT PHARMA		347 762,84	347 762,84	-	-

ASKUI SERIES SEED III SHARES	Action	332 556,84	332 556,84	EUR	-
Total ASKUI SERIES SEED		332 556,84	332 556,84	-	-
BMOTION ACTION SEED 2	Action	275 332,85	275 332,85	EUR	-
BMOTION BSA RATCHET	Warrant	-	-	EUR	-
Total BMOTION		275 332,85	275 332,85	-	-
BOTIFY AO	Action	420 353,30	525 346,35	EUR	104 993,05
Total BOTIFY AO		420 353,30	525 346,35	-	104 993,05
BOTIFY C	Action	134 762,16	134 762,16	EUR	-
Total BOTIFY		134 762,16	134 762,16	-	-
COLONIES ADPC PREFERRED SHARES	Action	2 458 086,40	2 458 086,40	EUR	-
COLONIES BSA RATCHET	Warrant	-	-	EUR	-
Total COLONIES		2 458 086,40	2 458 086,40	-	-
BLOOMING EXPERIENCE COLVIN ACT CLASS I	Action	161 260,80	161 260,80	EUR	-
COLVIN V3	Action	1 024 224,00	1 024 224,00	EUR	-
COLVIN	Action	521 875,00	527 282,02		5 407,02
COLVIN	Action	313 347,00	316 593,51		3 246,51
Total COLVIN		2 020 706,80	2 029 360,33		8 653,53
DANCE GMBH ACTION A1	Action	1 508 418,72	378 833,76	EUR	-1 129 584,96
DANCE GMBH ACTION A2 PRAF	Action	347 264,28	173 632,14	EUR	-173 632,14
Total DANCE GMBH ACTION		1 855 683,00	552 465,90	-	-1 303 217,10
ELECTRA BSA AIR	Warrant	2 090 000,00	2 090 000,00	EUR	-
Total ELECTRA BSA AIR		2 090 000,00	2 090 000,00	-	-
EXOTRAIL ACTIONS B	Action	909 601,90	909 601,90	EUR	-
EXOTRAIL BSA GARANTIE B	Warrant	-	-	EUR	-
EXOTRAIL BSA RATCHET B	Warrant	-	-	EUR	-
Total EXOTRAIL		909 601,90	909 601,90	-	-
FLOWDESK A	Action	580 288,52	1 063 180,00	EUR	482 891,48
FLOWDESK O SHARES PREFERRED	Action	319,27	70 210,00	EUR	69 890,73
FLOWDESK P SHARES PREFERRED	Action	91,22	20 060,00	EUR	19 968,78
Total FLOWDESK		580 699,01	1 153 450,00	-	572 750,99
GITGUARDIAN AO	Action	253 708,88	685 099,78	EUR	431 390,90
GITGUARDIAN B	Action	906 589,08	906 589,08	EUR	-
Total GITGUARDIAN		1 160 297,96	1 591 688,86	-	431 390,90
HOMA GAMES B2	Action	1 321 233,84	1 321 233,84	EUR	-
Total HOMA GAMES B		1 321 233,84	1 321 233,84	-	-
INMEMORI ADP SERIES B	Action	2 300 099,15	2 300 081,70	EUR	-17,45
INMEMORI BSA RAT B	Warrant	-	-	EUR	-
Total INMEMORI		2 300 099,15	2 300 081,70	-	-17,45
KEVIN		2 490 204,00	2 492 640,00		2 436,00
Total KEVIN		2 490 204,00	2 492 640,00		2 436,00
MINORYX THERAPEUTICS SERIES A1	Action	521 640,00	521 640,00	EUR	-
Total MINORYX THERAPEUTICS		521 640,00	521 640,00	-	-
MISTRAL A1 SEED SHARES	Action	52 209,08	326 724,20	EUR	274 515,12
MISTRAL AL A2	Action	52 788,68	62 104,60	EUR	9 315,92
Total MISTRAL A1		104 997,76	388 828,80	-	283 831,04
MISTRAL BSA RATCHET A	Warrant	-	-	EUR	-
Total MISTRAL BSA RAT A		-	-	-	-
MONBUILDING ACTIONS SERIES A	Action	97 503,12	97 503,12	EUR	-
Total MONBUILDING A		97 503,12	97 503,12	-	-
OKKO HOTELS	Action	522 450,00	522 450,00	EUR	-
Total OKKO HOTELS		522 450,00	522 450,00	-	-
ORACULI ACTIONS ORDINAIRES	Action	111 496,00	111 496,00	EUR	-
Total ORACULI ACTIONS ORDI		111 496,00	111 496,00	-	-
PYXO ACTION SEED	Action	176 300,55	-	EUR	-176 300,55
Total PYXO ACTIONS SEED		176 300,55	-	-	-176 300,55
RG SAFETY INVEST	Action	-	-	EUR	-
Total RG SAFETY INVEST		-	-	-	-
SCALITY 1C	Action	1 046 000,00	1 046 000,00	EUR	-
Total SCALITY		1 046 000,00	1 046 000,00	-	-
SPACEFILL ABSA2	Action	-	-	EUR	-
Total SPACEFILL ABSA2		-	-	-	-
SPACEFILL AP2	Action	121 035,51	90 771,36	EUR	-30 264,15
Total SPACEFILL AP2		121 035,51	90 771,36	-	-30 264,15
STOCKELD SERIES A1 PRAF SHARES	Action	522 955,00	261 331,20	EUR	-261 623,80
Total STOCKELD SERIES A1		522 955,00	261 331,20	-	-261 623,80
PYXO AO	Action	9 391,20	-	EUR	-9 391,20
PYXO BSA RATCHET WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
Total SWILE SERIES SEED		9 391,20	-	-	-9 391,20
VAY ADP B1	Action	2 218 013,28	1 663 509,96	EUR	-554 503,32
Total VAY ADP B1		2 218 013,28	1 663 509,96	-	-554 503,32
WANDERCRAFT ACTION C	Action	521 821,56	521 821,56	EUR	-
Total WANDERCRAFT ACTION C		521 821,56	521 821,56	-	-
WANDERCRAFT AO	Action	39 736,35	39 736,35	EUR	-
WANDERCRAFT BSA RATCHET PREFERRED SHARE 2022	Warrant	-	-	EUR	-
Total WANDERCRAFT AO		39 736,35	39 736,35	-	-
Total		26 774 888,66	25 843 583,93		-931 304,73

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
réglementé			
à des FCPR			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos Coût d'acquisition	31/12/2023 Evaluation	Exercice clos Coût d'acquisition	31/12/2022 Evaluation	Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	-	-	-	-	-	-
AGRICONOMIE A	1 304 677,55	1 304 677,55	1 304 677,55	1 304 677,55	-	-
AGRICONOMIE BSA G2	-	-	-	-	-	-
AGRICONOMIE BSA R2	-	-	-	-	-	-
AM PHARMA PREFERED	759 490,73	759 448,06	572 684,38	143 141,09	186 806,35	616 306,97
AMOLYT PHAR BSARATCH	-	-	-	-	-	-
AMOLYT PHARMA ACTION	347 762,84	347 762,84	-	-	347 762,84	347 762,84
AMOLYT PHARMA BSA T2	-	-	-	-	-	-
ASKUI SERIES SEED	332 556,84	332 556,84	-	-	332 556,84	332 556,84
ATOS MEDICAL	-	-	-	-	-	-
BMOTION ACTION	275 332,85	275 332,85	-	-	275 332,85	275 332,85
BMOTION BSA RATCHET	-	-	-	-	-	-
BOTIFY AO	420 353,30	525 346,35	420 353,30	525 346,35	-	-
BOTIFY C	134 762,16	134 762,16	134 762,16	134 762,16	-	-
COLONIES ADPC PFD	2 458 086,40	2 458 086,40	-	-	2 458 086,40	2 458 086,40
COLONIES BSA RATCHET	-	-	-	-	-	-
COLVIN 0.00% 140952	313 347,00	316 593,51	-	-	313 347,00	316 593,51
COLVIN 0.00% 310324	521 875,00	527 282,02	521 875,00	521 875,00	-	5 407,02
COLVIN ACT CLASS I	161 260,80	161 260,80	161 260,80	161 260,80	-	-
COLVIN V3	1 024 224,00	1 024 224,00	1 024 224,00	1 024 224,00	-	-
DANCE GMBH ACTION A1	1 508 418,72	378 833,76	1 508 418,72	1 723 783,68	-	-1 344 949,92
DANCE GMBH ACTION A2	347 264,28	173 632,14	294,00	294,00	346 970,28	173 338,14
ELECTRA BSA AIR	2 090 000,00	2 090 000,00	-	-	2 090 000,00	2 090 000,00
EXOTRIL B	909 601,90	909 601,90	-	-	909 601,90	909 601,90
EXOTRIL BSA RAT B	-	-	-	-	-	-
EXOTRIL GAR BSA B	-	-	-	-	-	-
FLOWDESK A	580 288,52	1 063 180,00	580 288,52	580 288,52	-	482 891,48
FLOWDESK O SHARES	319,27	70 210,00	-	-	319,27	70 210,00
FLOWDESK P SHARES	91,22	20 060,00	-	-	91,22	20 060,00
GITGUARDIAN AO	253 708,88	685 099,78	253 708,88	253 708,88	-	431 390,90
GITGUARDIAN B	906 589,08	906 589,08	906 589,08	906 589,08	-	-
HOMA GAMES B2	1 321 233,84	1 321 233,84	1 321 233,84	1 321 233,84	-	-
INMEMORI ADP B	2 300 099,15	2 300 081,70	2 300 099,15	2 300 081,70	-	-
INMEMORI BSA RAT B	-	-	-	-	-	-
KEVIN	2 490 204,00	2 492 640,00	2 490 204,00	2 492 640,00	-	-
MINORYX THERAPEUTICS	521 640,00	521 640,00	521 640,00	521 640,00	-	-
MISTRAL AI	52 209,08	326 724,20	-	-	52 209,08	326 724,20
MISTRAL AL A2	52 788,68	62 104,60	-	-	52 788,68	62 104,60
MISTRAL BSA RATCHE A	-	-	-	-	-	-
MONBUILDING A	97 503,12	97 503,12	97 503,12	97 503,12	-	-
OKKO HOTELS	522 450,00	522 450,00	-	-	522 450,00	522 450,00
ORACULI ACTIONS ORDI	111 496,00	111 496,00	111 496,00	111 496,00	-	-
PYXO ACTION SEED	176 300,55	-	176 300,55	176 300,55	-	-176 300,55
PYXO AO	9 391,20	-	9 391,20	9 391,20	-	-9 391,20
PYXO BSA RATCHET WT	-	-	-	-	-	-
SCALITY IC	1 046 000,00	1 046 000,00	-	-	1 046 000,00	1 046 000,00
SPACEFILL ABSA2	-	-	-	-	-	-
SPACEFILL AP2	121 035,51	90 771,36	121 035,51	121 035,51	-	-30 264,15
STOCKELD SERIES A1	522 955,00	261 331,20	522 955,00	522 662,40	-	-261 331,20
VAY ADP B1	2 218 013,28	1 663 509,96	2 218 013,28	2 218 013,28	-	-554 503,32
WANDE BSA RA PFD 22	-	-	-	-	-	-
WANDE BSA RA PFD 22	-	-	-	-	-	-
WANDERCRAFT ACTION C	521 821,56	521 821,56	521 821,56	521 821,56	-	-
WANDERCRAFT AO	39 736,35	39 736,35	-	-	39 736,35	39 736,35
Total	26 774 888,66	25 843 583,93	17 800 829,60	17 693 770,27	8 974 059,06	8 149 813,66

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
CROCUS P SHARES	Action	961 176,44	1 270 724,42	309 547,98	-
MISTRAL AI 5% 06/25	Obligation	52 000,00	52 788,68	788,68	-
Total		1 013 176,44	1 323 513,10	310 336,66	-

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et les sommes versées au titre de la mise en jeu des garanties de passif.

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers
(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers		-		
à l'actif du bilan				
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		907 486,21		
117 EURO LT	8938,109	907 486,21	EUR	0,34 3,58
Total de l'inventaire :		907 486,21		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement
(indexation, révision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus :	<i>Néant</i>
Donnés :	
Reçus :	
Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement :	<i>Néant</i>
Informations complémentaires relatives à chaque investissement :	<i>Néant</i>

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

	Total au Bilan
Créances	59 033,25
Debiteurs divers	4718,32
Provision frais sur investissement	54314,93
Dettes	2935 859,04
Crediteur divers	8 571,00
Provision gestion financière	2 884 170,81
Commission gestion administrative	15 652,62
Commission dépositaire	19 564,61
Honoraires CAC	3 900,00
Provision frais d'impression	4 000,00

10 - Frais de gestion

Les frais totaux, toutes taxes comprises, sont plafonnés pour chaque exercice à :
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : **4.42 %** sur la moyenne des actifs de l'exercice 2023

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions. Ces frais s'élèvent au plus à 3,95% TTC (en moyenne annuelle sur la durée de vie du Fonds) du montant total des souscriptions libérées.
La Société de Gestion perçoit, une commission annuelle dont le taux est plafonné à 3,60% net de toute taxe, en moyenne annualisée sur la durée de vie du Fonds.

Cette commission est assise sur le montant total des souscriptions libérées à la date de clôture définitive de la Période de Souscription, diminué, à la date du calcul, du montant des souscriptions de parts ayant fait l'objet d'un rachat individuel à la demande de leurs porteurs.

Rétrocessions de frais de gestion : Néant

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : *Néant*

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Frais d'audit	107 553,67		107 553,67
Total - Frais d'audit	-	-	-

Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM)

"Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fond mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales."

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie *	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur	
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du Fonds, tels que présentés dans la notice / [Total souscriptions A et B]	Droits d'entrée 0,56%	3,28%	0,04%	0,02%	0,05%	3,95%	
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du Fonds (gestionnaire et distributeur)	exercice au 31/12/20	Droits d'entrée 0,56%	3,90%	0,01%	0,00%	0,02%	4,49%
	exercice au 31/12/20	Droits d'entrée 0,56%	3,71%	0,01%	0,00%	0,02%	4,30%
	exercice au 31/12/20	Droits d'entrée 0,56%	3,67%	0,01%	0,00%	0,00%	4,24%
	TFAM pratiqué sur la période écoulée	0,56%	3,76%	0,01%	0,00%	0,01%	4,34%

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : *Néant*

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : *Néant*
 - titres reçus en pension (livrée)
 - autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : *Néant*

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : *Néant*
 - actions
 - obligations
 - titres de créances
 - autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : *Néant*
 - actions
 - obligations
 - titres de créances
 - autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et *Néant*

Nom_OPCVM

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Code_Devis

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-895 075,66	-1 097 108,55
· Plus et moins values nettes de l'exercice	246 130,28	-89 518,40
TOTAL	-648 945,38	-1 186 626,95
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-895 075,66	-1 097 108,55
TOTAL	-895 075,66	-1 097 108,55
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	246 130,28	-89 518,40
TOTAL	246 130,28	-89 518,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes	-	-
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice	Exercice
Actif net	25 374 706,54	26 723 233,35	28 307 871,35		
Parts - A					
Engagement de souscription	29 422 030,00	29 472 530,00	29 505 530,00		
Montant libéré	29 422 030,00	29 472 530,00	29 505 530,00		
Répartitions d'actifs	-	-	-		
Distribution sur résultat	-	-	-		
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-		
Nombre de parts	294 220,300	294 725,300	295 055,300		
Report à nouveau unitaire	-	-	-		
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-		
Valeur liquidative	86,24	90,67	95,94		
Parts - B					
Engagement de souscription	73 985,00	73 985,00	73 985,00		
Montant libéré	73 985,00	73 985,00	73 985,00		
Répartitions d'actifs	-	-	-		
Distribution sur résultat	-	-	-		
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-		
Nombre de parts	59 188,00	59 188,00	59 188,00		
Report à nouveau unitaire	-	-	-		
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-		
Valeur liquidative	-	-	-		